




Préserver la biodiversité, les espaces naturels et les ressources

DIMINUER L'IMPACT DE L'ACTIVITÉ DU DOMAINE SKIABLE SUR LE PAYSAGE

<p>Contexte et constat</p>	<p>L'exploitation d'un domaine skiable impacte le paysage par la présence des installations nécessaires à l'activité. Cet impact peut être temporaire, lors des phases de construction des différents équipements (création ou renouvellement) ou plus pérenne, dans la phase d'exploitation des infrastructures.</p> <p>Un enjeu stratégique pour l'exploitant comme pour la commune est de minimiser ces impacts, afin de préserver la richesse du territoire, liée notamment à la naturalité de ses paysages, et de conserver son attractivité en toutes saisons, notamment en dehors des périodes d'exploitation des remontées mécaniques.</p> <p>Des actions sont mises en œuvre à ce sujet depuis déjà plusieurs années, les exploitants entendent les poursuivre et les accentuer lorsque cela est possible.</p>		
<p>Description</p>	<p>L'action proposée vise à minimiser l'impact paysager des installations, que ce soit en phase travaux ou en phase exploitation.</p> <p><u>Actions récurrentes d'amélioration continue, saison après saison :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi de points particuliers sur le domaine en hiver et en été pour observer les évolutions du paysage notamment après des travaux (prises de photos selon les mêmes points de vue années après années, hiver et été). - Lien action 3.6.4 - Observatoires environnementaux, - Ré-engazonnement systématique des zones travaillées avec des mélanges de graines spécifiques, - Au fur et à mesure des remplacements des équipements, optimisation de l'impact visuel (diminution du nombre de pylônes, réduction des superficies et/ou volumes des bâtiments, intégration des bâtiments dans le paysage (formes, colorimétrie...), - Désinstallation partielle des matelas de protection des enneigeurs en été. <p><u>2022-2023 :</u> Méribel Alpina : schéma général d'intégration paysagère des bâtiments au fur et à mesure de leur rénovation/reconstruction (Olympic express 2022, Rhodos 2024-25...).</p> <p><u>2023-2025 :</u> S3V : Expérimentation de mélanges de graines alternatifs pour favoriser un réengazonnement pérenne et favorable à la biodiversité.</p> <p><u>2024 (prévisionnel) :</u> S3V : Remplacement du télésiège de Côte Brune par une télécabine : suppression de 10 pylônes et intégration paysagère de la gare G1.</p>		
<p>Pilote</p>	<p>S3V (domaine skiable de Méribel-Mottaret) Méribel Alpina (domaine skiable Méribel)</p>		<p>Partenaires</p> <p>Commune des Allues</p> 

Préserver la biodiversité, les espaces naturels et les ressources

Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025
	X	X	X	X
Moyens financiers	Montant global : Engazonnement (moyenne annuelle) : 50 k€/an par exploitant soit 400 k€ Pour mémoire, Télécabine Cote Brune en 2024 : 14 M€ (sous réserve validation montant PPI DSP et marchés publics)			
	2022	2023	2024	2025
	<i>Montant prévisionnel (HT)</i>			
	100 k€	100 k€	100 k€	100 k€
	<i>Financement prévisionnel (HT)</i>			
	S3V (DSP) : 50 k€ MA (DSP) : 50 k€	S3V (DSP) : 50 k€ MA (DSP) : 50 k€	S3V (DSP) : 50 k€ MA (DSP) : 50 k€ <i>Pour mémoire, PPI S3V : 14 M€</i>	S3V (DSP) : 50 k€ MA (DSP) : 50 k€
Moyens humains	Service des Pistes, projets et achats S3V et Méribel Alpina			
Risques identifiés	Enjeux croisés d'intégration paysagère et de profilage des pistes pour la conservation de la neige parfois contradictoires Paysages hyper anthropisés Impact environnemental de la remise en état d'aménagements anciens			
Actions liées	Action 3.6.4 - Faire vivre des observatoires environnementaux comme aide à la décision dans la gestion du domaine skiable Action 3.2.2 - Adapter les peuplements forestiers aux effets du changement climatique			

Bénéfices attendus	 <p>Cadre de vie</p>			
Pistes pour le prochain plan d'action (après 2025)	<p>Travailler sur les points noirs paysagers historiques non intégrés dans les suivis de l'observatoire (layons d'anciennes remontées mécaniques ou de lignes électriques, anciens terrassements, pistes 4x4 peu ou pas utilisées...)</p> <p>Réversibilité des aménagements temporaires liés à des événements particuliers.</p>			
Indicateurs de suivi annuel	2022	2023	2024	2025
	E : 100 % S : 1 R = 77% (36/47)	E : 100 % S : 0 R = 80%	E : 100 % S : 10 R = 85 %	E : 100 % S : 0 R = 90 %
Indicateurs de résultat	<p>E : hectares engazonnés année n / hectares travaillés années n-1 Suivi annuel de la reprise S3V : S = Nb de pylônes/structure supprimés au fil des ans MA : R = Ratio de zones de travaux récents dont l'intégration paysagère est jugée « en cours » ou « satisfaisante » dans l'observatoire</p>			
Info / Focus carbone	/			